

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 49 (1904)
Heft: 1

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIX^e Année

N^o 1

Janvier 1904

RÉORGANISATION MILITAIRE

Dans le débat qui va s'ouvrir sur la réorganisation militaire, la *Revue militaire suisse*, comme journal, ne se fera le champion d'aucun projet spécial, mais laissera aux membres de son Comité de rédaction, à ses collaborateurs et aux personnes qui auront recours à sa publicité toute liberté d'exposer leurs idées et de formuler des propositions.

Il y aurait en effet le plus grand intérêt à ce que les officiers prennent la peine d'étudier quelques-unes des questions que soulèvera la réorganisation. En déclarant dans son discours au Conseil national que les projets élaborés par le Département militaire seraient soumis aux officiers du haut commandement et aux cercles intéressés, avant d'être présentés aux Chambres fédérales, M. le conseiller fédéral Muller, chef du Département militaire, a certainement reconnu aux officiers le droit de discuter ces projets et les questions qu'ils soulèvent.

Seulement, les projets élaborés par le Département militaire ne sont pas encore connus; certains, il est vrai, ont déjà été communiqués au commandement supérieur, mais il est peu probable qu'ils soient prochainement livrés à la publicité. Quels sont donc les points sur lesquels une discussion pourrait utilement s'engager dès maintenant?

Le Comité de rédaction de la *Revue militaire suisse*, après avoir pris conseil d'un officier supérieur d'un haut rang, propose à l'étude des officiers les questions énumérées ci-après. Ce n'est pas un programme proprement dit, car ces questions n'embrassent qu'une très faible partie de celles que soulève la revision de nos lois militaires; quelques-unes sont d'un intérêt